

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : ___ / ___ / 2022

Vous êtes musicien, amateur ou professionnel, en solo ou en groupe, et vous souhaitez faire partager votre passion de la musique avec le public ?

A l'occasion de la **fête de la musique 2022**, la commune de Pignans encourage les passionnés à se rejoindre sur scène lors d'une soirée « **Scène Ouverte** » sur la place des écoles, la place des Armistices et la place Mazel de 19h à 00h30.

L'objectif est de promouvoir la musique dans l'esprit originel de la Fête de la Musique :

🎵 Gratuité des concerts 🎵 Valeur du geste musical 🎵 Découverte et échange 🎵 Spontanéité 🎵 Curiosité

- 👉 Si vous souhaitez candidater, merci de remplir l'ensemble des informations du formulaire ci-dessous.
- 👉 Si vous souhaitez proposer des groupes, ou participer à cet événement sous tout autre forme (organisation de scène, animations différentes, etc.), merci d'écrire directement à evenements@pignans.fr

Dossier à retourner rempli avant le 15 mai 2022

Pour rappel, la ville ne prête pas d'instruments, ni de matériel de sonorisation. Vous devez être en complète autonomie.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

INFORMATIONS

- Nom artiste / groupe :
- Style musical :
- Quel type de musique jouez-vous ? Acoustique Electrique amplifié Electronique
- Quel statut avez-vous ? Pro Semi pro Amateur Étudiant en école de musique
- Présentation en quelques lignes de l'artiste/groupe : _____

- Votre groupe propose plutôt : Des compositions Des reprises Les deux
- Site internet / réseaux sociaux : _____
- Lien son : (soundcloud, bandcamp, etc.) : _____
- Lien vidéo (Youtube / vimeo, etc.) _____
- Joindre une affiche/un photo de votre groupe qui permettra d'illustrer votre prestation.

INFORMATIONS SUR LE GROUPE

- Nombre de musiciens :*
- Instruments :* (Ex : 1 guitariste, 1 batteur, etc.)
- Le groupe s'est-il déjà produit en public ? oui non



COORDONNÉES DU GROUPE

- Prénom / Nom du contact référent : _____
- Email du contact référent _____
- Mail du groupe (si existant) : _____
- Numéro de portable : _____
- Adresse du contact référent : _____

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Le groupe est-il capable de se sonoriser ? Oui Non
- Combien de m2 au sol avez-vous besoin ? _____
- Avez-vous besoin d'électricité ? Oui Non
- De quelle puissance avez-vous besoin ? _____
(Si vous ne la connaissez pas, indiquez-nous votre matériel.) _____

DISPONIBILITÉS DU GROUPE

19h à 20h 20h à 21h 21h à 22h 22h à 23h 23h à 00h 00h à 01h

Quelle est votre durée possible de prestation (en minutes) ? _____

REMARQUES ET BESOINS PARTICULIERS

RETOUR DU FORMULAIRE

- Par courriel à l'adresse suivante : evenements@pignans.fr
- Par courrier, ou déposé en main propre à l'adresse suivante :
Mairie de Pignans – Service Évènementiel / Fête de la musique 2022 - 7 place de la mairie - 83790 Pignans

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
En participant à ce concours, vous accordez à la municipalité l'autorisation de vous prendre en photo pour diffusion sur ses différents supports de communication.

Date : ___ / ___ / 2022

Signature :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pour les mineurs, joindre impérativement au dossier l'autorisation des parents ou représentants légaux (sur papier libre).

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données – 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr



REGLEMENT « SCENE OUVERTE » A PIGNANS **POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2022**

La scène ouverte est réservée dans le cadre de la fête de la musique le jeudi 21 juin 2022 de 19h00 à 00h30 sur la place des écoles, la place des Armistices et la place Mazel. La municipalité de Pignans ouvre la scène à des groupes de musiciens, de jeunes talents amateurs locaux afin de leur permettre de présenter un projet musical devant un public.

ARTICLE 1 : Conditions de candidature

La scène musicale est ouverte à tous les groupes, tous les chanteurs solistes, de toutes tendances musicales (pop, rock, électro, beatbox, rap, reggae, variété...).

L'inscription à cette scène ouverte est gratuite. Tous les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. Ces derniers ne recevront aucune rémunération et ne pourront prétendre à aucune indemnité de défraiement.

La formation devra être composée au maximum de 5 personnes (musiciens, chanteurs, danseurs).

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Pour s'inscrire, l'artiste ou le représentant légal du groupe devra renseigner les champs obligatoires indiquer sur le formulaire d'inscription du présent dossier, **le signer et l'envoyer au plus tard le 15 mai 2022.**

Attention les paroles des différents morceaux musicaux présentés ne doivent en aucun cas comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants pouvant porter atteinte aux personnes ou pouvant choquer le public. De même, il est interdit sur scène d'ôter ses vêtements.

Les participants mineurs devront obligatoirement joindre l'autorisation parentale, remplie par le tuteur légal. Tout défaut d'autorisation parentale annulera l'inscription et tout dossier arrivé hors délai ne sera pris en compte.

Pour chaque dossier le groupe devra fournir :

- 👉 Le formulaire d'inscription daté et signé
- 👉 Le règlement dûment daté, signé et approuvé
- 👉 L'autorisation parentale pour les mineurs

ARTICLE 3 : Conditions d'accueil, Sonorisation, Instruments, Eclairages.

Les participants devront fournir et se produire avec leur propre instrument (notamment instruments de musique, ampli, etc.)

L'organisateur met à disposition des groupes l'alimentation électrique demandée.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dégradations, pertes ou vols du matériel des participants. L'assurance de leur matériel sera à la charge des participants.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement ne respecte pas le présent règlement, les dispositions légales et réglementaires (consommation de produits illicites, état d'ébriété, violence de toute nature...) et pouvant porter préjudice.

ARTICLE 4 : Informatique et liberté :

Les participants pourront être amenés à être filmés ou photographiés pendant leur prestation. En s'inscrivant à la scène ouverte pour la fête de la musique de Pignans, ils s'engagent à accepter et autoriser la commune, les services et médias associés, la diffusion de leur image (photographies ou films), prises au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la promotion de cette soirée et cela sans contrepartie.



ARTICLE 5 : Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la scène ouverte à tout moment, en cas de force majeure, de mauvaises conditions météorologiques, par manque de participants et pour tout autre circonstance l'obligeant et cela sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 6 : Calendrier récapitulatif

Clôture des inscriptions : le 15 mai 2022 à minuit

6.1 : Date limite pour l'envoi des dossiers

Font foi, toutes les inscriptions qui ont été effectuées dans les délais :

- ✉ Pour les envois postaux : le cachet de la poste.
- ✉ Pour les envois par voie électronique, la date et l'heure d'arrivée du courrier électronique à evenements@pignans.fr

6.2 : Adresses d'envois :

Pour les envois du dossier d'inscription :

- ✉ Mairie de Pignans – Service Evenementiel / Fête de la musique 2022 – 7, Place de la Mairie – 83790 Pignans
- ✉ Pour les envois par mail : evenements@pignans.fr

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données – 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr

